

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 21 janvier 2008, à la Salle du Conseil de la Communauté de communes à Gignac, sous la présidence de Monsieur Louis VILLARET, Président de la Communauté de communes

Etaient Présents : M. VILLARET Louis - M. DIAZ Manuel - M. JOVER Jean-Marcel - M. ASENSI Raphaël - M. DONNADIEU Jacques - M. MANEIRO Charles - Mme MARTIN Françoise - M. ANDRIEUX Jacques - Mme BARRAL Hélène - M. BELLOC Jean-Paul - M. CALAS Alain - M. GASTAN François - Mme GERBAL Renée - M. GHIBAUT Jean-Pierre - M. GOMEZ René - Mme GUERRE Nicole - M. LASSALVY Christian - M. MATEU Gabriel - M. PALOC Eric - M. PONCE Jean-Claude - M. SALASC Philippe - M. SANCHEZ Norbert - M. SIDERIS André - M. YVANEZ André - M. BERTOLINI Jean-Pierre - Mme DEJEAN Anne-Marie
M. ASTIE Michel donne procuration à M. GHIBAUT Jean-Pierre

Absents ou excusés : M. CARCELLER Claude - M. LAURIAC Gérard - M. AGOSTINI Jean-André - M. ARNAL Richard - M. CABELLO Gérard - M. CADILHAC Jean-François - M. DEJEAN Maurice - M. DELFAU Gérard - Mme FOURNEL Michèle - M. NOUGAREDE Elie - M. PIERRUGUES Georges - M. POUJOL Robert - M. REQUIRAND Daniel - M. ROQUAIN Jean-Michel - M. RUIZ Jean-François - M. TOURET Jean-Louis - Mme VIVIEN Isabelle

Le quorum étant atteint, le Conseil communautaire peut délibérer.

Madame Anne-Marie DEJEAN est désignée comme secrétaire de séance

Adoption du procès verbal du Conseil communautaire du 17 décembre 2007

Adoption à l'unanimité

FINANCES

Rapport n° 1-1 - BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES 2007 - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2007

Le Conseil adopte les comptes administratifs 2007 et le compte de gestion 2007 transmis par le percepteur de Gignac, celui-ci étant conforme au compte administratif 2007.

Le Conseil adopte le compte administratif 2007 du budget principal pour 8 316 267,64€ en dépenses de fonctionnement et 8 486 550,72€ en recettes de fonctionnement ; ainsi que 5 242 681,50€ en dépenses d'investissement (avec 8 851 019,08€ de restes à réaliser dépenses) et 5 316 136,23€ en recettes d'investissement (avec 8 786 401,23€ de restes à réaliser recettes).

Le Conseil adopte le compte administratif 2007 de la ZAE La Croix pour 5 391 923,93€ en dépenses d'investissement et 6 282 081,88€ en recettes d'investissement.

Le Conseil adopte le compte administratif 2007 de la ZAE Trois Fontaines pour 3 184 264,00€ en dépenses d'investissement et 3 688 940,07€ en recettes d'investissement.

Le Conseil adopte le compte administratif 2007 de la ZAE les Garrigues pour 2 657 831,11€ en dépenses d'investissement et 1 921 380,64€ en recettes d'investissement.

Le Conseil adopte le compte administratif 2007 de la ZAE la Tour pour 697 158,55€ en dépenses d'investissement et 340 359,79€ en recettes d'investissement.

Le Conseil adopte le compte administratif 2007 de la ZAE la Garrigue pour 283 830,90€ en dépenses d'investissement et 113 480,34€ en recettes d'investissement.

Le Conseil adopte le compte administratif 2007 de la ZAE E. Carles pour 290,00€ en dépenses d'investissement et 0,00€ en recettes d'investissement.

Adoption à l'unanimité des suffrages exprimés

Rapport n° 1-3 - BUDGET PRINCIPAL 2008 - AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2007

La section de fonctionnement du compte administratif 2007 a été arrêtée avec un excédent de 1 099 805,66 € et la section d'investissement avec un excédent de 222 185,17 € (résultats de clôture).

Les restes à réaliser 2007 s'élèvent à 8 851 019,08 € en dépenses d'investissement et 8 786 401,23 € en recettes d'investissement, ce qui correspond à un solde négatif de restes à réaliser 2007 de 64 617,85 €.

Le Conseil décide de reporter la totalité de l'excédent de fonctionnement 2007 à la section de fonctionnement 2008 au compte 002 soit un montant de 1 099 805,66 €

Adoption à l'unanimité des suffrages exprimés

Rapport n° 1-2 - BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES 2008 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2008

Le Conseil adopte le budget primitif 2008 du budget principal pour 9 787 632,66€ en fonctionnement et 22 963 336,40€ en investissement.

Détail du vote de la section de fonctionnement :

Dépenses

Chapitre 011 : 1 713 280,66€

Chapitre 012 : 2 388 990€

Chapitre 014 : 4 045 100€

Chapitre 65 : 417 262€

Chapitre 66 : 263 500€

Chapitre 67 : 100€

Chapitre 022 : 1 000€

Chapitre 023 : 396 800€

Chapitre 042 : 561 600€

Recettes :

Chapitre 013 : 18 650€

Chapitre 70 : 35 300€

Chapitre 73 : 6 729 675€

Chapitre 74 : 1 890 102€

Chapitre 75 : 14 100€

Chapitre 002 (excédent antérieur reporté): 1 099 805,66€

Détail du vote de la section d'investissement :

Dépenses

Chapitre 20 : 223 070,48€

Chapitre 204 : 81 000€

Chapitre 21 : 2 384 230,67€

Total opérations d'équipements : 15 013 075,23€

Chapitre 16 : 396 800€

Chapitre 024 : 130 000€

Total opérations pour compte de tiers : 4 735 160,02€

Recettes :

Chapitre 13 : 4 466 495,32€

Chapitre 16 : 9 312 164€

Chapitre 21 : 862 134,01€

Chapitre 10 : 2 703 745€

Chapitre 27 : 222 604,90€

Total opérations pour compte de tiers : 4 215 608€

Chapitre 021 : 396 800€

Chapitre 040 : 561 600€

Chapitre 001 (excédent antérieur reporté) : 222 185,17€

Adoption à l'unanimité

Le Conseil adopte le budget annexe Parc d'activité de Camalcé (ZAE la Croix) à Gignac pour 7 490 467€ en fonctionnement et 8 122 624,95 € en investissement (vote par chapitre).

Adoption à l'unanimité

Le Conseil adopte le budget annexe ZAE Les Trois Fontaines le Pouget pour 4 073 604€ en fonctionnement et 4 408 280,07€ en investissement (vote par chapitre).

Adoption à l'unanimité

Le Conseil adopte le budget annexe ZAE les Garrigues à Aniane pour 2 709 832€ en fonctionnement et 3 195 282,47€ en investissement (vote par chapitre).

Adoption à l'unanimité

Le Conseil adopte le budget annexe ZAE La Tour à Montarnaud pour 2 647 260€ en fonctionnement et 2 948 098,76€ en investissement (vote par chapitre).

Adoption à l'unanimité

Le Conseil adopte le budget annexe ZAE La Garrigue à Saint-André-de-Sangonis pour 1 860 351€ en fonctionnement et 2 010 701,56€ en investissement (vote par chapitre).

Adoption à l'unanimité

Le Conseil adopte le budget annexe ZAE E. Carles à St Pargoire pour 883 300€ en fonctionnement et 503 590€ en investissement (vote par chapitre).

Adoption à l'unanimité

Le Conseil adopte le budget annexe ZAC La Croix à Gignac pour 3 042 000€ en fonctionnement et 3 012 000€ en investissement (vote par chapitre).

Adoption à l'unanimité

Le Conseil adopte le budget annexe SPANC pour 104 000€ en fonctionnement et 18 000€ en investissement (vote par chapitre).

Adoption à l'unanimité

Rapport n°1-4 - FISCALITE 2008 - VOTE DU TAUX DE LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES POUR 2008 (TEOM)

Le Conseil décide de voter le taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) à 17.03% sur le territoire de la Communauté de communes pour l'année 2008

Adoption à l'unanimité des suffrages exprimés

Rapport n° 1-5 - FISCALITE 2008 - VOTE DU TAUX DE TAXE PROFESSIONNELLE UNIQUE POUR 2008

Le Conseil décide de voter le taux de taxe professionnelle unique à 19.08% sur le territoire de la Communauté de communes pour l'année 2008

Adoption à l'unanimité des suffrages exprimés

La séance est levée à 20h40

Louis VILLARET,

Président

Fait à Gignac, le 23 janvier 2008

Affiché le